

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0642/PR/MEFPCP portant affectation d'un terrain sis à Balbala au profit de "Salaam African Bank".

n° 2010-0642/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

28 septembre 2010

Numéro JO

n° 18 du 30/09/2010

Date du numéro

30 septembre 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier ministre**VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 septembre 2010.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté à la Banque « Salaam African Bank », une parcelle de terrain d'une superficie de 100.000 m² environ sise à Balbala sur la voie 19.

Article 2

Le coût par mètres carrés de ce terrain est de 1.000 FD.

Article 3

Cette parcelle de terrain est destinée à la construction de villas.

Article 4

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté le Ministère des Finances par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle à la Banque « Salaam African Bank ».Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 5

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH